



# Assemblée générale

Distr. générale  
20 juillet 2023  
Français  
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session  
Point 110 de la liste préliminaire\*  
Prévention du crime et justice pénale

## Exécution des mandats relevant du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, s'agissant en particulier des activités de coopération technique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport a été établi en application de la résolution [77/237](#) de l'Assemblée générale. Il résume les activités menées entre mai 2022 et mai 2023 par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), en coopération avec d'autres entités du système des Nations Unies, pour aider les États Membres à lutter contre la criminalité transnationale organisée, la corruption et le terrorisme, ainsi que pour prévenir la criminalité et renforcer les systèmes de justice pénale, notamment en vue de traiter les nouveaux problèmes rencontrés.

Le présent rapport contient également des informations sur l'évolution de la situation en ce qui concerne la gouvernance et la situation financière de l'Office, ainsi que des recommandations visant à renforcer le programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

\* [A/78/50](#).



## I. Introduction

1. La communauté internationale n'est pas sur la bonne voie pour atteindre les cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Des progrès ont été accomplis pour réduire la violence dans certains pays, mais, au rythme actuel, les cibles de l'objectif de développement durable n° 16 ne seront pas atteintes. Les conflits armés en cours ont entraîné le déplacement d'un grand nombre de personnes, exacerbant leur vulnérabilité face aux troubles liés à l'usage de substances psychoactives et à certaines formes d'exploitation. L'instabilité politique et socioéconomique a également exacerbé la violence. Environ 458 000 victimes d'homicide volontaire ont été recensées dans le monde en 2021, soit le nombre le plus élevé de ces 20 dernières années, ce qui représente 5,8 victimes pour 100 000 habitants<sup>1</sup>. Aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concerne l'accès à la justice, mesuré à l'aune du nombre de personnes incarcérées sans condamnation définitive. En 2021, la population carcérale mondiale était de 11,2 millions de personnes. Ce chiffre est resté relativement stable entre 2015 et 2021, à l'exception d'une baisse temporaire entre 2019 et 2020 en raison de la pandémie de coronavirus (COVID-19)<sup>2</sup>. Fin 2020, environ une personne incarcérée sur trois n'aura pas été condamnée<sup>3</sup>.

2. Dans ce contexte, des mesures doivent être prises d'urgence pour accélérer les efforts déployés à l'échelle internationale en matière de prévention du crime et de justice pénale aux fins de réaliser le Programme 2030. Le présent rapport contient des informations sur l'exécution des mandats relevant du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale ainsi que sur les nouveaux problèmes rencontrés et des solutions qui peuvent y être apportées, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 77/237. Il s'articule autour des quatre axes thématiques de la Déclaration de Kyoto visant à faire progresser la prévention de la criminalité, la justice pénale et l'état de droit : vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui a été adoptée au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et qui énonce les engagements récents pris à l'échelle internationale dans ce domaine.

## II. Mesures prises par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, y compris la suite donnée au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

3. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a tenu la partie principale de sa trente-deuxième session du 22 au 27 mai 2023. Elle a recommandé au Conseil économique et social d'approuver, pour adoption par l'Assemblée générale, cinq projets de résolutions : a) « Suite donnée au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du quinzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale » ; b) « Réduction de la récidive grâce à la réadaptation et à la réinsertion » ; c) « Renforcer la contribution de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à l'accélération de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » ; d) « Assistance technique fournie par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans le domaine de la lutte contre le terrorisme » ; et e) « Égalité d'accès à la justice pour tous et toutes ». En outre, la Commission a adopté la résolution 32/1, intitulée : a) « Adoption de mesures contre

<sup>1</sup> A/78/80-E/2023/64.

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, « Monitoring SDG 16, a gender Perspective », Data Matters Series, n° 4 (ONUDC, 2022).

la traite des personnes dans les opérations commerciales, la passation des marchés publics et les chaînes d'approvisionnement en biens et services »<sup>4</sup>.

4. En décembre 2022, conformément aux résolutions 76/181 et 77/231 de l'Assemblée générale, la Commission a tenu la première discussion thématique sur la mise en œuvre de la Déclaration de Kyoto. La discussion a essentiellement porté sur le deuxième pilier de la Déclaration consacré au système de justice pénale. De plus amples informations sur la suite donnée au quatorzième Congrès figurent dans le rapport du Secrétaire général sur le sujet (A/78/159).

### III. Mesures prises par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

#### A. Introduction : questions stratégiques

5. La Stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) pour la période 2021-2025 guide les travaux de l'Office dans cinq domaines thématiques : a) aborder et combattre le problème mondial de la drogue ; b) prévenir et combattre la criminalité organisée ; c) prévenir et combattre la corruption et la criminalité économique ; d) prévenir et combattre le terrorisme ; et e) prévenir la criminalité et promouvoir la justice pénale. Elle prévoit que la mission de l'ONUDD couvre les trois piliers de l'action de l'Organisation des Nations Unies que sont la paix et la sécurité, les droits humains et le développement. Elle énonce des engagements visant à intégrer pleinement l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes et des jeunes, et les droits humains dans les programmes de l'ONUDD dans les domaines normatif, de la recherche et de l'assistance technique et encourage une programmation intégrée, une coopération multilatérale efficace et un renforcement des partenariats avec les organisations internationales, les organisations de la société civile et le secteur privé.

6. Conformément à la Stratégie, l'ONUDD travaille en collaboration avec les États Membres, des entités des Nations Unies et des organisations internationales et régionales pour établir des documents stratégiques de portée nationale, régionale et mondiale et entreprendre ses travaux de recherche et ses activités d'assistance technique. Dans tous les domaines de son mandat, il participe activement à différents mécanismes de coordination interinstitutions afin de garantir la collaboration et les synergies, notamment dans les domaines du trafic sous toutes ses formes, de l'autonomisation des femmes, de la prévention de l'usage de drogues, du traitement et de la réadaptation des usagers de drogues, de la corruption, de la prévention du terrorisme et de l'accès à la justice pour les enfants.

7. L'ONUDD a continué de dialoguer avec des organisations non gouvernementales, les milieux universitaires et le secteur privé dans le cadre d'ateliers multipartites sur la Convention des Nations Unies contre la corruption et la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. En étroite collaboration avec la Coalition de la société civile pour la Convention des Nations Unies contre la corruption et l'Alliance of NGOs on Crime Prevention and Criminal Justice, il a veillé à ce que la société civile puisse prendre part à toutes les réunions et à tous les ateliers tenus à l'échelle intergouvernementale en 2022, permettant ainsi à plus de 2 100 organisations non gouvernementales d'y participer.

8. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie pour 2021-2025, l'ONUDD a redéfini sa présence en Europe du Sud-Est, en déplaçant le Bureau régional pour l'Europe du Sud-Est de Vienne à Istanbul (Türkiye) et en ajoutant la Türkiye aux six pays des Balkans occidentaux couverts par le Bureau régional. Grâce à ces mesures, l'Office est désormais plus proche des opérations sur le terrain et des bénéficiaires de son assistance technique et de son appui. Il s'efforce de mieux contribuer au

<sup>4</sup> Voir E/2023/30-E/CN.15/2023/15, chapitre I.

repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, d'harmoniser les programmes menés à l'échelle régionale et d'optimiser les ressources sur le plan opérationnel. Le Bureau régional encourage les pays à échanger et reproduire les bonnes pratiques et les expériences dans la région et au-delà, et il soutient le travail accompli par les inspecteurs de l'ONUDC dans le cadre de l'Initiative sur le transport sécurisé de céréales et de denrées alimentaires depuis les ports ukrainiens, lancée en juillet 2022.

9. En Ukraine, l'ONUDC a commencé à réexaminer les domaines d'intervention possibles. Il élabore actuellement un nouveau document-cadre, dans lequel il définit sa contribution au Cadre de transition des Nations Unies en Ukraine 2022-2023<sup>5</sup> et met l'accent sur la recherche et l'analyse des menaces, l'appui aux politiques, la lutte contre la corruption, la criminalité organisée et le blanchiment d'argent, la gestion des frontières et la facilitation du commerce, l'état de droit, la lutte contre la drogue et la santé.

10. En juillet 2022, l'ONUDC a ouvert des bureaux à Port-au-Prince et aidé les autorités nationales à faire face aux difficultés rencontrées dans la gestion des frontières dans les ports et les aéroports. Grâce à sa présence sur le terrain et à son partenariat avec d'autres acteurs concernés dans le pays, il a réussi à obtenir des ressources financières pour mettre en œuvre des programmes de gestion des frontières, de lutte contre la corruption et de lutte contre le blanchiment d'argent.

11. Dans le prolongement de la coopération avec la Ligue des États arabes, le cadre régional pour les États arabes 2023-2028 a été signé en mars 2023. Celui-ci définit la manière dont l'ONUDC renforcera, hiérarchisera et personnalisera son appui et le soutien qu'il fournira à la région arabe afin de faire face efficacement à certaines des difficultés les plus pressantes rencontrées dans les pays de la région, en lien avec les mandats et les domaines d'expertise de l'Office.

## B. Prévention de la criminalité

### 1. Remédier aux causes, y compris profondes, de la criminalité ; prévention de la criminalité fondée sur des éléments factuels ; et stratégies sur mesure de prévention de la criminalité

12. En 2022, l'ONUDC a publié comme chaque année son *Rapport mondial sur les drogues* et, comme tous les deux ans, son *Rapport mondial sur la traite des personnes* et a procédé à une évaluation rapide des marchés illicites en Haïti. Il a également publié le *Rapport mondial sur la cocaïne 2023* et plusieurs notes de recherche sur différents sujets, notamment le suivi de l'objectif de développement durable n° 16, les meurtres de femmes et de filles liés au genre [conjointement avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)], le trafic de biens culturels, le commerce illégal d'espèces sauvages et le changement climatique, ainsi que les causes de la récidive. Il a en outre réalisé une étude régionale sur les flux financiers illicites provenant du trafic d'opiacés le long de la route du Nord et une étude sur la criminalité transnationale organisée au Sahel.

13. L'ONUDC a aidé les pays à renforcer leurs activités de collecte de données liées au questionnaire destiné aux rapports annuels et aux saisies de drogues, et à améliorer la qualité et la couverture des données servant à mesurer la violence fondée sur le genre et les progrès accomplis dans la réalisation des cibles de l'objectif n° 16. Un certain nombre de formations ont été organisées pour les pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique et d'Europe. L'ONUDC a publié des lignes directrices pour la production de données statistiques par les services de police et un manuel sur le suivi de la

<sup>5</sup> Le cadre est en passe d'être prolongé jusqu'en 2024. Disponible (en anglais seulement) à l'adresse [https://ukraine.un.org/sites/default/files/2023-05/60ee8320-2575-40ca-96b9-981434c1adec\\_UN\\_Transitional\\_Framework\\_19102022.pdf](https://ukraine.un.org/sites/default/files/2023-05/60ee8320-2575-40ca-96b9-981434c1adec_UN_Transitional_Framework_19102022.pdf).

prévalence de la traite des personnes en se fondant sur les estimations fournies par différents systèmes.

14. L'ONUDDC a continué d'aider les États Membres à mettre en œuvre les normes et les meilleures pratiques en matière de prévention de la criminalité en leur donnant des conseils sur la conception et l'exécution de stratégies, de plans d'action et de programmes faisant intervenir les parties prenantes nationales et locales. Il a aidé le Brésil, le Kazakhstan, le Kirghizstan, le Nigéria et la Papouasie-Nouvelle-Guinée à élaborer des politiques de prévention de la criminalité et des plans d'action qui s'attaquent aux facteurs de risque de la criminalité et de la violence. Il a notamment aidé le Nigéria à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'action à l'échelle locale en matière de prévention de la criminalité, en faisant participer des jeunes et des décideurs locaux à des réunions publiques, à des formations destinées aux agents des services de détection et de répression et aux parties prenantes locales, ainsi qu'à des ateliers visant à aider les jeunes à risque à acquérir des compétences psychosociales. En vue de rendre les services de police plus proactifs et d'améliorer les interactions entre la police et les communautés locales pour une meilleure prévention du crime, il a organisé des ateliers sur les pratiques policières orientés vers les besoins de la communauté et vers la résolution des problèmes au Cambodge, au Kazakhstan et en République démocratique populaire lao.

## **2. S'attaquer à la dimension économique de la criminalité**

15. L'ONUDDC, dans le cadre du Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme, a aidé plus de 80 États Membres à renforcer les systèmes existants de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et à détecter, saisir et confisquer des profits illicites. Pour ce faire, il les a aidés à élaborer des politiques de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, à entreprendre des réformes législatives et institutionnelles, à organiser des formations opérationnelles et des programmes de mentorat à l'intention des services de renseignement financier, des autorités policières et judiciaires et du secteur privé, ainsi qu'à élaborer des stratégies visant à perturber le financement des groupes criminels et des organisations terroristes.

16. L'ONUDDC continue de soutenir l'installation et l'utilisation efficace de l'application goAML, ainsi que la formation à cette application, qui est utilisée par les services de renseignement financier pour gérer la collecte, l'analyse et la diffusion des informations relatives au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme fournies par des institutions du secteur privé financières.

17. L'ONUDDC a continué d'appuyer le recouvrement du produit de la corruption, y compris grâce au renforcement des capacités et à l'élaboration de supports de connaissances et dans le cadre du deuxième cycle du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption. À sa seizième réunion, le Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur le recouvrement d'avoirs a examiné les questions soulevées par les résolutions adoptées par la Conférence des États parties à la Convention à sa neuvième session, à savoir les résolutions 9/2, sur la suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption, et 9/7, dont l'objet est d'améliorer l'utilisation des informations sur la propriété effective pour faciliter l'identification, le recouvrement et la restitution du produit du crime. L'ONUDDC a continué de recueillir et d'analyser des informations relatives aux procédures internationales de restitution d'avoirs et à publier les résultats de ces analyses.

18. Des systèmes efficaces de gestion des biens saisis et confisqués doivent être mis en place pour préserver leur valeur de manière transparente et responsable, et ce besoin ne cesse de croître. L'ONUDDC a continué d'aider les États à cet effet, notamment en diffusant son étude sur la gestion et la disposition efficaces des avoirs saisis et confisqués, ainsi que des lignes directrices non contraignantes en la matière.

19. Dans le cadre de l'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés (Initiative StAR), menée en partenariat avec la Banque mondiale, l'ONUDDC a commencé à

élaborer un nouveau support de connaissances en vue de compléter les outils susmentionnés. L'Initiative StAR a continué de soutenir les efforts déployés à l'échelle internationale pour éliminer les paradis fiscaux qui accueillent les fonds issus de la corruption. En 2022, une assistance technique a été fournie à 17 pays. Par ailleurs, plus de 700 professionnelles et professionnels du monde entier ont reçu une formation sur le recouvrement d'avoirs dans le cadre de cette initiative.

### **3. Prise en compte des questions de genre dans la prévention de la criminalité**

20. L'ONUDDC a aidé l'Éthiopie à élaborer une politique nationale visant à prévenir et à combattre la violence fondée sur le genre. Dans l'État plurinational de Bolivie, il a appuyé la mise en place d'un mécanisme national de coordination interinstitutionnelle et a travaillé avec des partenaires des Nations Unies pour aider un groupe de 25 jeunes volontaires à participer à la campagne Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes. Dans le cadre du programme des Nations Unies visant à éliminer la violence contre les femmes en Cisjordanie et dans la bande de Gaza intitulé « HAYA », mis en œuvre en association avec ONU-Femmes, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), il a mené une campagne de sensibilisation visant à promouvoir les services essentiels à la disposition des personnes victimes et rescapées de violences fondées sur le genre dans l'État de Palestine. Il a également organisé six ateliers de sensibilisation à l'intention des prestataires de services ayant affaire aux personnes victimes et rescapées de violences dans l'État de Palestine.

### **4. Les enfants et les jeunes dans la prévention de la criminalité et l'autonomisation des jeunes aux fins de la prévention de la criminalité**

21. L'ONUDDC a aidé 16 États Membres à protéger les enfants contre la violence en renforçant les compétences des praticiennes et praticiens chargés de la prévention et de la répression de la violence à l'égard des enfants. En partenariat avec l'Union européenne, il a mis en place des comités directeurs nationaux multisectoriels composés de représentantes et représentants des institutions publiques, des milieux universitaires et de la société civile en Indonésie, en Irak et au Nigéria. Il a également mis l'accent sur des domaines qui sont source de préoccupation croissante, tels que la nécessité de protéger les enfants contre l'exploitation et les atteintes sexuelles au moyen d'une approche multipartite, et la nécessité de prévenir le recrutement d'enfants par des groupes criminels organisés.

22. L'autonomisation des jeunes est au cœur des stratégies de prévention de la criminalité, et des travaux ont été entrepris avec les jeunes ayant affaire au système de justice pénale afin de les aider à devenir des agents du changement et de trouver des solutions durables. L'ONUDDC a continué à mettre l'accent sur l'intégration des jeunes dans les efforts de prévention de la criminalité comme suite au débat de haut niveau de l'Assemblée générale sur le thème « Renforcer la place des jeunes dans les politiques de prévention du crime », tenu en juin 2022.

23. L'Office s'est associé au Japon pour accueillir en décembre 2022 le Forum mondial de la jeunesse pour une culture de la légalité. Il a également aidé les États Membres de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord à concevoir des politiques en faveur de la jeunesse qui s'attaquent aux facteurs de risque liés à la consommation de substances psychoactives et à la criminalité, en tenant compte de la manière dont les jeunes perçoivent ces questions et en impliquant les décideurs concernés.

24. Pour renforcer la participation des jeunes, l'ONUDDC a lancé en décembre 2022 le cadre d'accélération de l'autonomisation des jeunes, qui recense les initiatives de l'Office axées sur la jeunesse et propose des mesures d'intégration de la jeunesse propres à accélérer la participation des jeunes à la prise de décision et aux travaux programmatiques.

## C. Système de justice pénale

### 1. Protection des droits des victimes et protection des témoins et des personnes qui communiquent des informations

25. La protection des victimes et témoins et la fourniture d'une assistance à ces personnes sont essentielles pour la mise en œuvre de la Convention contre la criminalité organisée. En Égypte, l'ONUSDC a organisé deux tables rondes à l'intention du système judiciaire et a lancé un projet visant à renforcer les capacités judiciaires en vue d'améliorer l'accès à la justice pour les victimes, en particulier les femmes, les enfants et les personnes handicapées.

26. L'ONUSDC a continué d'aider l'Iraq à renforcer les mesures de justice pénale face au terrorisme en fournissant une aide juridique et un soutien psychosocial aux victimes du terrorisme, afin de leur permettre de participer aux procédures pénales et de jouer un rôle actif au sein de leur communauté. Plus de 120 victimes du terrorisme ont bénéficié d'une assistance et certaines ont pu faire face à leur traumatisme dans un cadre sûr, d'autres indiquant que l'assistance reçue leur avait permis de s'inscrire à l'université et de constituer de nouveaux réseaux d'entraide.

27. Les mesures de lutte contre la corruption ne seraient pas complètes si la question des dommages résultant d'actes de corruption n'était pas abordée. L'ONUSDC a continué à contribuer au débat en cours sur l'indemnisation des victimes de la corruption et à promouvoir l'application effective de l'article 35 de la Convention contre la corruption.

28. La protection des victimes et des témoins et l'assistance à ces personnes sont des aspects essentiels des stratégies globales élaborées par l'ONUSDC pour aider les États à lutter contre la criminalité organisée. Plus de 420 acteurs clefs ont suivi une formation sur les stratégies de lutte contre la criminalité organisée, et un appui a été fourni à 10 stratégies et politiques nationales et régionales. En outre, l'Office, par l'intermédiaire du fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, a soutenu 67 projets d'organisations de la société civile dans 36 pays en fournissant à plus de 10 000 victimes une assistance directe, notamment un abri, des services de santé, un accès à l'éducation, une formation professionnelle, un soutien psychosocial et une aide juridique.

29. L'Office a également continué d'aider les États à renforcer les mesures visant à faciliter le signalement des cas de corruption et à offrir une protection efficace aux personnes qui le font. Il a fourni une assistance technique à plus de 15 États Membres aux fins de l'élaboration de cadres législatifs et politiques sur la protection des personnes qui communiquent des informations. Il a également continué de travailler avec les États au niveau institutionnel en vue d'élaborer des mécanismes internes de signalement et de protection.

### 2. Amélioration des conditions carcérales, et réduction de la récidive grâce à la réadaptation et à la réinsertion

30. L'ONUSDC a apporté une assistance technique à 43 États Membres en vue de réduire le recours excessif à l'emprisonnement, de renforcer la gestion des prisons et d'améliorer les conditions de détention, ainsi que d'offrir de meilleures perspectives de réinsertion sociale aux personnes détenues.

31. L'ONUSDC a en outre permis à plus d'une trentaine de services pénitentiaires et correctionnels d'être mieux à même de garantir des conditions de détention sûres, sécurisées et humaines. Parmi les questions prioritaires figuraient la gestion des prisons conformément à l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela) et aux Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règles de Bangkok), l'amélioration des conditions matérielles d'emprisonnement, l'évaluation des risques et des besoins individuels, les

mesures pour améliorer la sécurité et la sûreté, les programmes de réinsertion, la santé, le traitement de catégories particulières de personnes détenues et les mesures visant à garantir la transparence et l'application du principe de responsabilité en milieu carcéral.

32. L'ONU DC a investi dans une stratégie de prise en charge des personnes délinquantes en milieu carcéral et en milieu ouvert davantage axée sur la réadaptation dans 20 pays. Outre le lancement de programmes d'éducation et de formation professionnelle, 700 agents pénitentiaires et de probation ont reçu une formation destinée à développer leurs compétences interpersonnelles. En Tunisie, 20 agents pénitentiaires ont obtenu un diplôme en thérapie comportementale cognitive à la suite de la conclusion d'un accord de partenariat, sous l'égide de l'Office, entre l'administration pénitentiaire et l'Université de Tunis. Aux Philippines, l'ONU DC a lancé le projet « Read your way out », qui investit dans des bibliothèques pénitentiaires et des réformes réglementaires pour permettre aux personnes détenues qui lisent les livres proposés de bénéficier de réductions de peine.

33. L'ONU DC a mis un terme à une initiative quinquennale conjointe de l'Union européenne et de l'Organisation des Nations Unies sur la prise en charge des personnes détenues extrémistes violentes et la prévention de la radicalisation violente en milieu carcéral au Kazakhstan, en Ouganda et en Tunisie, dans le cadre de laquelle 4 100 membres du personnel de justice pénale avaient suivi une formation. En outre, 13 pays d'Afrique subsaharienne, d'Asie et d'Amérique latine ont bénéficié d'une assistance technique similaire concernant la prise en charge des personnes détenues à haut risque, notamment les combattantes et combattants terroristes étrangers et les membres de groupes criminels organisés.

### **3. Prise en compte des questions de genre dans les systèmes de justice pénale**

34. L'ONU DC a continué d'aider les pays à mettre en œuvre des mesures de prévention du crime et de justice pénale pour lutter contre la violence à l'égard des femmes fondée sur le genre, notamment au titre de programmes communs des Nations Unies s'inscrivant dans le cadre de l'Initiative Spotlight, en mettant l'accent sur les services consultatifs destinés à appuyer les cadres juridiques et directeurs, le renforcement des capacités des praticiennes et praticiens de la justice pénale et l'amélioration de la coordination interinstitutions. Au Mexique, il a formé 17 551 fonctionnaires de police, premières intervenantes et premiers intervenants à la prévention, à la détection et au renvoi des cas de violence à l'égard des femmes et des filles, ainsi qu'à la promotion des enquêtes sur la violence fondée sur le genre afin d'éviter qu'elle ne dégénère en féminicide. Il a également continué de renforcer la coordination entre les institutions nationales dans le domaine de la violence à l'égard des femmes fondée sur le genre, ce qui a notamment permis de mettre en place des équipes intersectorielles d'intervention contre la violence fondée sur le genre à l'échelle locale et un guichet unique à l'échelle des districts.

35. L'ONU DC a en outre encouragé l'adoption de mesures non privatives de liberté tenant compte des questions de genre, conformément aux Règles de Bangkok. Il a mis au point un module d'apprentissage en ligne sur la question et a publié sa compilation d'outils sur les mesures non privatives de liberté tenant compte des questions de genre en espagnol et en thaï. La formation dispensée par l'ONU DC à 300 professionnels de la justice pénale de 12 pays sur l'utilisation des mesures non privatives de liberté, ainsi que les formations, de mentorats sur place et d'autres mesures de renforcement des capacités destinés à 2 700 agents pénitentiaires ont également mis l'accent sur l'application des Règles de Bangkok.

36. L'ONU DC a en outre pris en compte les questions de genre dans l'assistance technique qu'il fournit dans le domaine du maintien de l'ordre. Au Soudan, par exemple, il a organisé à l'intention des agents de la justice pénale un atelier sur l'accès à la justice pour tous et toutes, notamment sur l'assistance juridique et les pratiques policières tenant compte des questions de genre.

37. En mars 2023, à l'occasion de la deuxième Journée internationale des femmes juges, le Réseau mondial pour l'intégrité de la justice a organisé une série d'activités visant à promouvoir une représentation égale des genres dans le système judiciaire.

#### **4. Remédier à la vulnérabilité des enfants et des jeunes en contact avec le système pénal**

38. L'Office a élaboré une note d'orientation sur l'application d'une approche globale en matière de traitement des enfants associés aux groupes terroristes et extrémistes violents dans un État Membre d'Afrique de l'Ouest. Celle-ci fournissait des stratégies pratiques pour promouvoir la prévention, la réadaptation, la réinsertion et la protection des enfants ayant affaire au système de justice pénale national, dans le respect des règles et normes internationales.

39. L'ONUDDC a aidé les Maldives à mettre en œuvre la loi sur la justice pour mineurs (loi n° 18/2019) et dispensé à 71 professionnels une formation sous la forme de trois ateliers sur des sujets liés à la justice pour enfants et mineurs, dont l'évaluation de la situation des enfants et l'application de mesures de déjudiciarisation pour les enfants en conflit avec la loi. En Mauritanie, il a organisé à l'intention de 45 spécialistes un atelier de formation sur l'élaboration de règlements régissant les centres de détention pour enfants en conflit avec la loi.

#### **5. Amélioration des procédures d'enquête pénale**

40. L'ONUDDC a élaboré trois modules en anglais sur la conduite d'interrogatoires dans le cadre d'enquêtes, qui ont été traduits en allemand, en arabe, en espagnol, en français et en russe, et adaptés au contexte. En mai 2023, il a organisé un atelier régional à Bangkok sur la conduite d'interrogatoires dans le cadre d'enquêtes à l'intention des praticiennes et des praticiens de sept pays d'Asie du Sud-Est et de la région du Pacifique, ainsi qu'une réunion d'information sur la question à l'intention des agents des services répressifs et des praticiennes et des praticiens d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse. Au Kazakhstan, il a fourni une plateforme d'apprentissage en ligne et mis au point deux modules, disponibles en kazakh et en russe, consacrés aux fondamentaux des enquêtes sur les scènes de crime et aux bonnes pratiques en matière de renforcement des capacités policières.

41. L'ONUDDC a continué d'appuyer le renforcement des capacités et des compétences en matière de criminalistique, dans le contexte, notamment, des travaux des membres des services de détection et de répression, des services des douanes, des agents des services postaux, des experts de laboratoire et des membres du système judiciaire. Il s'agissait notamment de fournir des stages de formation normalisés dans le Laboratoire des Nations Unies pour les stupéfiants. Ont également été fournis des manuels, des lignes directrices, des modules d'apprentissage en ligne, des essais d'aptitude et des services et outils pour l'examen des documents de sécurité, les enquêtes sur les lieux du crime, l'identification des drogues et la manipulation et l'élimination, d'une manière sûre et respectueuse de l'environnement, des drogues et des produits chimiques précurseurs utilisés dans leur fabrication. Un nouveau module spécialisé sur les techniques d'enquête avancées a été ajouté à la Boîte à outils de l'ONU sur les drogues synthétiques afin de fournir aux pays des ressources et outils pratiques provenant de l'ensemble du système des Nations Unies, leur permettant de s'attaquer de manière globale aux différentes formes de criminalité liées aux drogues synthétiques.

### **D. Promotion de l'état de droit**

#### **1. Accès à la justice et à une aide juridictionnelle**

42. L'ONUDDC a soutenu 25 États Membres dans le domaine de l'accès à la justice, en mettant l'accent sur les approches tenant compte des questions de genre et fondées sur les droits humains. Il a favorisé l'accès à l'assistance juridique et continué

d'appuyer le renforcement des capacités des acteurs de la justice pénale pour les aider à organiser, à coordonner et à fournir des services d'assistance juridique de haute qualité. Il a fourni des avis spécialisés lors de manifestations nationales sur la réforme de l'assistance juridique, notamment en ce qui concerne le choix des modèles d'assistance juridique, et sur le rôle de l'État dans la prestation de services d'assistance juridique lors d'une conférence en Jordanie et au Qatar. En Éthiopie, il a aidé et participé à la révision du projet de stratégie nationale d'assistance juridique avant que celui-ci ne soit soumis au Conseil national des ministres. Au Brésil, en Colombie et au Mexique, il a intensifié ses efforts pour promouvoir un accès inclusif à la justice, en mettant l'accent sur les droits des groupes qui se heurtent à des obstacles et à la discrimination, tels que les personnes LGBTQI+, les femmes, les peuples autochtones, les personnes handicapées et les personnes migrantes.

43. Le 15 juin 2023, en partenariat avec le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale, l'ONUDC a coorganisé un débat thématique de haut niveau sur le thème « Égal accès de tous à la justice : faire avancer les réformes pour promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives ». S'appuyant sur les synergies entre le Programme 2030 et la Déclaration de Kyoto, ce débat a été l'occasion d'analyser l'importance stratégique de l'égalité d'accès à la justice pour tous et toutes. Une attention particulière a été accordée au rôle que joue l'accès à la justice pour répondre aux besoins des groupes qui font face à des obstacles structurels, tels que les formes multiples et croisées de discrimination.

## **2. Politiques nationales en matière de détermination des peines**

44. Afin d'appuyer et de promouvoir le recours à des peines proportionnées et de lutter contre l'incarcération excessive et la surpopulation carcérale, l'ONUDC a renforcé les capacités de 300 professionnels de la justice pénale du Cambodge, de l'Indonésie, du Kenya, du Kirghizistan, de la Malaisie, des Maldives, du Mexique, des Philippines, de la République démocratique populaire lao, de Sri Lanka, de la Thaïlande et du Viet Nam pour les aider à recourir à des mesures non privatives de liberté conformément aux Règles de Tokyo et aux Règles de Bangkok. Aux Maldives, il a aidé les acteurs de la justice pénale à tenir des consultations conjointes visant à accroître le recours aux peines alternatives à l'emprisonnement. En Thaïlande, un atelier régional organisé pour huit pays d'Asie du Sud-Est a mis en évidence qu'il fallait adopter des mesures tenant compte des questions de genre pour favoriser la réinsertion sociale des femmes délinquantes. Des agents de probation du Kenya et du Kirghizistan ont bénéficié d'une formation ciblée sur l'entretien motivationnel, la déjudiciarisation et les peines d'intérêt général, ainsi que sur le suivi de catégories spéciales de délinquantes et délinquants. En Indonésie, une nouvelle réglementation ministérielle sur les rapports d'enquête sociale, soutenue par l'ONUDC, visait à améliorer les perspectives de mesures de justice pénale individualisées avant le procès et lors du prononcé de la peine.

## **3. Institutions efficaces, responsables, impartiales et ouvertes à tous et à toutes**

45. L'ONUDC a continué d'aider les États Membres à rendre leurs institutions de justice pénale plus efficaces, plus responsables, plus impartiales et plus inclusives grâce à des approches fondées sur les droits humains et tenant compte des questions de genre. Au Kenya, une formation en ligne a été organisée pour les agents de police sur la manière de prendre en charge les groupes particulièrement vulnérables et sur les approches fondées sur les droits humains dans la gestion des rassemblements. L'Office a aidé le Kazakhstan à consolider les politiques institutionnelles de façon à moderniser les services de police et à renforcer la confiance de la communauté, a contribué à améliorer les programmes et les compétences pédagogiques au sein des établissements de formation policière et a fourni une formation connexe à plus de 100 agents de police. En Thaïlande, il a aidé la police à élaborer de nouvelles règles sur le recours à la force et a organisé un stage de formation pilote à l'intention de 35 agents de police et personnes chargées de la formation, qui visait à garantir que les pratiques policières soient alignées sur les normes internationales. En Ouzbékistan,

20 fonctionnaires de l'académie de police ont suivi une formation visant à renforcer les approches fondées sur les droits humains et tenant compte des questions de genre dans les activités de renforcement des capacités et de recherche. Enfin, une évaluation du maintien de l'ordre a été réalisée au Tadjikistan.

46. Afin de promouvoir la transparence et la responsabilité dans la gestion des finances publiques, l'ONUDDC a publié un guide pratique relatif au renforcement de la collaboration entre les institutions supérieures de contrôle des finances publiques et les organes chargés de la lutte contre la corruption afin de prévenir et de combattre la corruption. Élaboré en coopération avec l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, ce guide a été présenté lors du vingt-quatrième Congrès international de ces institutions, qui s'est tenu en novembre 2022.

47. Le Réseau mondial pour l'intégrité de la justice a joué un rôle de premier plan dans la promotion de l'échange d'expériences entre juges et autorités judiciaires. Il a continué à sensibiliser à des nouveaux sujets, notamment à l'utilisation éthique des médias sociaux et des nouvelles technologies, aux liens entre l'intégrité et le bien-être, et aux questions liées à la justice ouverte et à la transparence.

48. L'ONUDDC a continué d'aider des États Membres, notamment l'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire, le Kenya, la Macédoine du Nord, le Mali, la Mauritanie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la République démocratique du Congo et la Serbie, à aborder les questions de genre de la corruption. Parmi les engagements pris à l'échelle régionale figurent une intervention virtuelle pour l'Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Amérique latine et des Caraïbes, la coorganisation et la participation en présentiel au lancement du Forum des femmes influentes pour la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption en Europe du Sud-Est et la participation en présentiel à la treizième Conférence régionale des chefs des services de lutte contre la corruption en Afrique du Commonwealth.

#### **4. Mesures efficaces de lutte contre la corruption**

49. L'ONUDDC a établi des centres régionaux de lutte contre la corruption au Kenya et au Mexique afin de renforcer son cadre institutionnel en matière de fourniture d'assistance technique, en rapprochant les compétences de lutte contre la corruption du point de fourniture de l'assistance et en garantissant que l'appui fourni est adapté au contexte, axé sur la demande et lié aux forums régionaux et aux cadres nationaux. En novembre 2022 et avril 2023, il a également appuyé la mise en place de deux autres plateformes régionales de lutte contre la corruption afin d'accélérer l'application de la Convention contre la corruption en Afrique de l'Ouest, au Sahel et en Amérique centrale. Ces deux nouvelles plateformes représentaient des étapes importantes, car elles étaient les premières à tenir compte des questions de genre de la corruption à la fois en tant que question transversale et sous la forme d'activités spécifiques liées au genre. Avec les plateformes précédemment établies en Afrique de l'Est, en Afrique australe, en Amérique du Sud et au Mexique, en Asie du Sud-Est et dans les Balkans occidentaux, 55 pays bénéficiaient de cette approche régionale par l'intermédiaire de ces sept plateformes.

#### **5. Mesures sociales, éducatives et autres**

50. Conformément aux résolutions [74/170](#) et [76/183](#) de l'Assemblée générale, l'ONUDDC a aidé la Colombie, l'Égypte, l'État de Palestine, le Liban, la Libye, le Mexique, le Nigéria, le Soudan et la Tunisie à promouvoir la formation aux compétences psychosociales et les activités connexes dans le cadre du sport, notamment en dispensant une éducation fondée sur le sport dans le cadre de l'initiative « Line Up, Live Up ». En outre, l'Office et le Comité international olympique ont lancé un nouveau programme conjoint intitulé « SC:ORE » afin de renforcer la contribution du sport à la réalisation des objectifs de développement durable et de promouvoir l'utilisation du sport pour prévenir la violence et la criminalité chez les jeunes.

51. L'ONUDDC, dans le cadre de son initiative GRACE (Ressource mondiale pour l'éducation et l'autonomisation des jeunes en matière de lutte anticorruption), a lancé une série de dialogues régionaux pour les organisations de la société civile, les jeunes et les milieux universitaires afin de renforcer la participation des acteurs non étatiques à l'application de la Convention contre la corruption. Le premier dialogue pour l'Amérique latine a eu lieu en février 2023. L'Office a également aidé des éducateurs au Malawi et en République démocratique du Congo à promouvoir l'éducation à la lutte contre la corruption. Des ateliers sur l'enseignement de l'intégrité et de l'éthique au niveau universitaire ont été organisés pour des universitaires d'Afrique du Sud, d'Australie, du Burundi, de Chine, de Côte d'Ivoire, d'Égypte, d'Éthiopie, du Kenya, du Mali, de Namibie, du Nigéria, d'Ouganda, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et du Rwanda. Dans le cadre de l'initiative GRACE, l'ONUDDC a organisé au Brésil et au Mexique des hackathons sur la lutte contre la corruption intitulés « Coding4Integrity » afin d'aider les jeunes à mettre au point des solutions technologiques pour remédier aux problèmes de corruption qui affectent leurs communautés.

## **E. Promotion de la coopération internationale et de l'assistance technique pour prévenir et combattre toutes les formes de criminalité**

### **1. Coopération internationale, y compris par le renforcement des capacités et l'assistance technique**

52. En février 2023, le Bhoutan a adhéré à la Convention contre la criminalité organisée, ce qui porte à 191 le nombre total de parties. L'ONUDDC a aidé plus de 1 800 parties prenantes de 102 États Membres à renforcer la mise en œuvre effective de la Convention, y compris son utilisation en tant que fondement juridique pour la coopération internationale en matière pénale.

53. L'ONUDDC a encore amélioré son portail de gestion des connaissances pour la mise en commun de ressources électroniques et de lois contre la criminalité (SHERLOC) et continué d'élaborer des outils à l'appui des normes et politiques de lutte contre la criminalité organisée, notamment une étude thématique sur la Convention contre la criminalité organisée et le droit international des droits humains et une autre sur la criminalité organisée et le genre.

54. L'ONUDDC a continué d'appuyer les réseaux de coopération judiciaire et les praticiennes et praticiens de la justice en Amérique latine, dans les Caraïbes, en Afrique de l'Ouest, en Asie et en Europe, en vue de faciliter la coopération internationale en matière pénale. Il a par exemple aidé le Réseau des autorités centrales et des procureurs d'Afrique de l'Ouest, le Réseau de coopération judiciaire pour l'Asie centrale et le Caucase du Sud et le Réseau pour la justice en Asie du Sud-Est à tenir leurs réunions plénières au cours du premier semestre 2023.

55. L'ONUDDC a continué d'appuyer le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant. Avec la création du troisième groupe, en novembre 2022, ce sont maintenant 189 parties qui prennent part à ce processus d'examen par des pairs.

56. À sa onzième session, en octobre 2022, la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée a approuvé, entre autres, les recommandations sur le transfèrement des personnes condamnées qui avaient été adoptées par le Groupe de travail sur la coopération internationale.

### **2. Coopération internationale visant à priver les criminels du produit du crime**

57. L'ONUDDC, dans le cadre du Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme, a aidé des États

Membres à mettre en place des réseaux interinstitutions de recouvrement d'avoirs en Afrique, en Amérique latine, dans les Caraïbes, en Asie et dans le Pacifique, ainsi qu'en Asie occidentale et centrale. Ces réseaux informels de praticiennes et praticiens des services de détection et de répression et des services judiciaires travaillent sur le traçage, le gel, la saisie et la confiscation d'avoirs, ainsi que sur la coopération internationale.

58. L'ONUDDC a continué de faciliter les travaux du Réseau opérationnel mondial des services de détection et de répression de la corruption, plateforme de coopération informelle entre 161 services de lutte contre la corruption de 91 États Membres et parties à la Convention contre la corruption. En 2022, le Réseau a mis en service une solution de communication sécurisée permettant à ses membres d'échanger directement des informations entre pairs, et contribué à la tenue de plus de 60 discussions sur des affaires bilatérales entre services de lutte contre la corruption.

### **3. Le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations**

59. L'ONUDDC a aidé les États Membres à adhérer aux 19 instruments juridiques internationaux de lutte contre le terrorisme et à les mettre en œuvre efficacement, en particulier s'agissant de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et de son Amendement de 2005. L'assistance proposée a pris diverses formes : un site Web consacré à la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, disponible dans les six langues officielles de l'ONU, une aide à l'élaboration de textes législatifs et l'organisation de visites de pays sur demande, des ateliers régionaux et des modules d'apprentissage en ligne, un procès fictif et des simulations théoriques, un manuel et d'autres outils d'assistance technique destinés à améliorer la compréhension et l'application du cadre juridique international de lutte contre le terrorisme nucléaire. L'Office a aussi organisé une manifestation de haut niveau en décembre 2022, à l'occasion du quinzième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

60. L'ONUDDC a aidé des pays d'Afrique occidentale et centrale en renforçant les capacités de leur personnel en matière d'identification et d'interception des combattants terroristes étrangers dans les aéroports internationaux. En Afrique de l'Est, il a organisé des exercices de simulation, mis en place des tribunaux spécialisés, encadré le Centre d'information financière de Somalie et contribué à la déstabilisation du financement d'Al-Shabaab. Il a favorisé le partage de connaissances sur les combattants terroristes étrangers à l'appui des enquêtes sur les infractions terroristes et les terroristes de retour au pays dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. En Asie du Sud-Est, il a aidé les pays à mieux comprendre le phénomène des combattants terroristes étrangers et renforcé les capacités opérationnelles des États Membres, ainsi que leur partage d'informations. Partenaire du Programme des Nations Unies de lutte contre les déplacements des terroristes, l'Office a fourni une assistance pour l'élaboration de cadres normatifs sur les renseignements préalables concernant les voyageurs et les dossiers passagers, conformément aux normes internationales en matière de droits humains.

61. L'ONUDDC a lancé le nouveau Programme mondial visant à détecter, prévenir et combattre le financement du terrorisme (2022-2027), qui vise à aider les États Membres à adhérer au cadre juridique international de lutte contre le terrorisme et à en assurer l'application effective ; à élaborer et appliquer des mesures de prévention du terrorisme qui respectent l'état de droit et les droits humains, font intervenir des partenariats, prennent en compte les questions de genre et visent à l'autonomisation des jeunes ; et à renforcer les capacités de leurs institutions de justice pénale s'agissant de prévenir et combattre le terrorisme, tout en respectant les droits humains et en coopérant avec d'autres pays dans le domaine pénal.

#### 4. Formes de criminalité nouvelles, émergentes et évolutives

62. L'ONUDDC a continué d'aider les États Membres à lutter contre les formes de criminalité nouvelles, émergentes et évolutives. En 2022, il a apporté son soutien à 60 pays, formé près de 5 000 fonctionnaires et aidé 17 pays à élaborer des cadres pour la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de personnes migrantes.

63. À la suite de la pandémie de COVID-19, une nouvelle forme de traite de personnes est apparue, qui a pour objet de forcer les victimes à commettre des escroqueries et des fraudes en ligne. Pour lutter contre ce phénomène, l'ONUDDC a continué de renforcer les capacités pour poursuivre les auteurs de cette forme de criminalité, identifier les victimes et appliquer le principe de non-sanction. Il a également mené des recherches pour comprendre les tendances et les *modus operandi* des réseaux criminels, et fourni un appui technique et normatif aux instances multilatérales chargées de ces questions.

64. En outre, l'Office a pris des mesures pour lutter contre d'autres pratiques nouvelles et en évolution dans le domaine de la traite des êtres humains. Il a élaboré le « référentiel pour les enquêtes et les poursuites relatives à la traite des personnes à des fins de prélèvement d'organes » et publié une note de synthèse sur l'influence du genre dans les liens entre risque climatique, traite des personnes et trafic illicite de personnes migrantes, ainsi qu'une analyse des flux financiers illicites liés à la traite des personnes et au trafic illicite de personnes migrantes dans certains pays.

65. L'ONUDDC a continué à mettre en relation les pays situés le long des nouveaux itinéraires de trafic en facilitant les enquêtes, la coopération policière et les poursuites. Les données recueillies sur les liens entre trafic illicite de personnes migrantes et criminalité organisée sur les routes de la Méditerranée occidentale et centrale ont montré que les arrestations et les poursuites étaient peu documentées, et que les cas de trafic illicite de personnes migrantes par voie aérienne étaient en hausse. Il est également ressorti de ces données que les politiques migratoires restrictives créaient des conditions propices à ce trafic. L'Office a mis sur pied un pôle de connaissances sur la traite des personnes et le trafic illicite de personnes migrantes (KNOWTS) qui permet à plus de 723 personnes inscrites d'accéder à des informations spécialisées sur le sujet.

66. Pour lutter contre le trafic d'armes à feu, l'ONUDDC a continué d'aider 21 pays d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie centrale, d'Europe de l'Est et des Caraïbes à élaborer des lois et des politiques, à prendre des mesures de prévention et de sécurité, à mettre en place des interventions de justice pénale, à coopérer au plan international, à échanger des informations, et à surveiller les flux d'armes à feu illicites et les menaces émergentes, et dispensé des formations à plus de 1 400 praticiennes et praticiens.

67. Les activités visant à promouvoir des formes plus évoluées de coopération internationale dans le cadre des affaires complexes de trafic d'armes à feu en Afrique et en Amérique latine ont donné de premiers résultats, notamment grâce aux équipes communes d'enquête et aux groupes de contact qui ont été créés. Dans ces deux régions, les autorités nationales ont ouvert des enquêtes transnationales contre les réseaux de trafic, s'appuyant sur des mécanismes adéquats de conservation des documents. L'ONUDDC a mis au point un logiciel permettant la création de registres d'armes à feu intégrés, qu'il a commencé à utiliser à titre expérimental dans deux pays. Afin de se tenir au fait de l'évolution des conditions de sécurité pouvant donner lieu à l'apparition de zones sensibles, il a également commencé à élaborer un système d'informations sur les armes à feu qui doit permettre le suivi en temps réel des saisies d'armes à feu.

68. Sur les 18 années d'existence du Programme de contrôle des conteneurs mis en œuvre par l'Office et l'Organisation mondiale des douanes (OMD), jamais l'ONUDDC n'avait recensé autant de saisies de drogues qu'en 2022, un record ayant été atteint avec la saisie de 275 tonnes de cocaïne, ainsi que d'autres types de drogues, dissimulées dans des conteneurs maritimes et du fret aérien. L'Office a continué, dans

le cadre du Programme de communication aéroportuaire mené conjointement avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et l'OMD, à aider les agents des services de détection et de répression des aéroports internationaux à détecter et à intercepter tous les types de marchandises illicites, en particulier les drogues, ainsi que les passagers à haut risque, et à échanger des informations opérationnelles en temps réel, grâce à la mise en place d'équipes spéciales interinstitutions dans 30 aéroports à travers le monde.

69. Des signes indiquent que les liens se resserrent entre criminalité environnementale et contrefaçon, trafic de drogues, cybercriminalité, traite des personnes, criminalité financière, trafic d'armes et terrorisme. L'ONUDC a aidé les États Membres à prévenir et combattre les crimes qui portent atteinte à l'environnement, notamment en formant en 2022 plus de 4 000 membres du personnel de l'appareil de justice pénale dans plus de 40 pays, en fournissant un encadrement aux agents des services de détection et de répression et aux procureurs, en aidant les autorités chargées des espèces sauvages, des forêts et de la pêche à mieux gérer les risques de corruption, en appuyant les enquêtes criminalistiques et financières, en menant des activités de sensibilisation et en soutenant la coopération internationale. Les activités menées par l'Office en collaboration avec des parties prenantes non traditionnelles ont pris diverses formes. Par exemple un livre pour enfants a été publié avec le concours d'enfants et d'enseignants, et des modules de formation universitaire ont été élaborés en collaboration avec des universités. Lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Charm el-Cheikh (Égypte), un document d'analyse sur les liens entre les crimes qui portent atteinte à l'environnement et d'autres infractions a été publié. Un mémorandum d'accord a été signé avec le Fonds mondial pour la nature en vue de renforcer les capacités en matière de lutte contre la criminalité dans le secteur de la pêche, et de promouvoir la sûreté maritime.

70. Grâce à la coopération dans le cadre du Programme de communication aéroportuaire et du Programme mondial sur les crimes qui portent atteinte à l'environnement et au climat, l'Office a élaboré un module de formation sur le trafic de métaux précieux par voie aérienne à l'intention des agents des services de répression d'Afrique occidentale et centrale.

71. L'ONUDC a également publié de nouveaux guides législatifs sur la lutte contre le trafic de déchets et sur la lutte contre l'exploitation minière illégale et le trafic de métaux et minéraux, et il met actuellement la dernière main à un guide sur la lutte contre la criminalité dans le secteur de la pêche. Ces guides donnent aux États des orientations législatives pour prévenir ces infractions, enquêter à leur sujet et en poursuivre et juger les auteurs. L'Office a également organisé des activités de sensibilisation et d'assistance technique aux niveaux international et régional en Afrique occidentale et centrale, en Europe du Sud-Est, en Amérique latine et en Asie du Sud-Est.

72. Conformément à la résolution 31/1 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, l'ONUDC a établi un rapport à partir des informations fournies par les États Membres concernant la prévention du trafic d'espèces sauvages et la lutte contre cette forme de criminalité, puis en a présenté les principales conclusions lors de la trente-deuxième session de la Commission, qui a eu lieu en mai 2023.

73. S'agissant du trafic de produits médicaux falsifiés, l'Office et l'Organisation mondiale de la santé ont mis en place, dans le cadre du Programme de contrôle des conteneurs, un mécanisme visant à renforcer le partage d'informations sur la détection et les saisies entre les unités du Programme, les services nationaux de détection et de répression et les autorités nationales de réglementation des médicaments.

74. S'appuyant sur sa publication intitulée *Lutte contre la criminalité liée aux produits médicaux falsifiés : guide de bonnes pratiques législatives*, l'ONUDC a continué de favoriser le renforcement des cadres normatifs de lutte contre les produits

médicaux falsifiés, contribuant à l'élaboration du manuel de référence Medisafe sur la législation relative aux produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés, élaboré à l'intention des États membres de l'Union africaine.

75. L'ONUUDC, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et INTERPOL ont lancé le projet CATCH (Co-Action against Trafficking in Cultural Heritage), partenariat stratégique pour une programmation, une collecte de fonds et une exécution conjointes, qui sera mis en œuvre à titre expérimental dans la région méditerranéenne. L'Office a également apporté aux services de gestion des frontières un soutien qui a permis la saisie de biens culturels ayant fait l'objet d'un trafic, et établi une note de recherche sur l'ampleur et l'étendue du trafic de biens culturels intitulée « False trades: uncovering the scale and scope of trafficking in cultural property ».

76. Dans le cadre du Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime, l'ONUUDC a œuvré au renforcement des capacités et des compétences en matière d'application du droit maritime en organisant des cours de formation et en assurant un encadrement à temps plein. Il a aussi dispensé des formations sur l'appréciation de la situation maritime en vue de faire en sorte que les patrouilles dans les eaux territoriales des États et la surveillance de ces eaux soient plus efficaces et mieux ciblées. Il a formé des procureurs, des avocats et des juristes en vue de partager des connaissances et d'examiner des stratégies de coopération en matière de poursuites des auteurs d'infractions maritimes, notamment dans le cadre du Réseau de procureurs de l'océan Indien. L'assistance technique apportée aux États Membres a également été l'occasion d'examiner leurs cadres juridiques s'agissant de la ratification des conventions internationales dans ce domaine et la transposition de ces instruments dans le droit interne. L'Office a fait œuvre de précurseur en mettant des nouvelles technologies au service de la lutte contre la criminalité maritime et en exploitant des solutions technologiques avancées pour améliorer les moyens de communication, automatiser les processus, protéger les immatriculations des navires contre la fraude, renforcer les capacités de détection des navires et tirer parti des drones.

77. Créé conformément à la résolution 74/247 de l'Assemblée générale, le Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles a tenu ses troisième, quatrième et cinquième sessions. À sa troisième session, le Comité spécial a procédé à une première lecture du préambule, des dispositions relatives à la coopération internationale, à l'assistance technique, aux mesures préventives et au mécanisme d'application et des dispositions finales, et échangé des vues en s'appuyant sur les communications écrites reçues des États Membres. À ses quatrième et cinquième sessions, il a procédé à une deuxième lecture de tous les chapitres en se fondant sur un document de négociation consolidé qui avait été établi par sa Présidente.

78. L'ONUUDC, dans le cadre de son Programme mondial contre la cybercriminalité, a renforcé les capacités de 67 États en matière de détection, de prévention, d'enquêtes, de poursuites et de jugements en rapport avec des infractions cyberdépendantes et facilitées par Internet. Entre autres activités, il a organisé la deuxième édition du concours africain de criminalistique numérique, qui vise à rassembler et développer les connaissances locales, notamment des femmes. Afin de mieux appréhender les liens entre cybercriminalité et trafic de drogues, il a publié un rapport sur le trafic en ligne de drogues et opioïdes de synthèse en Amérique latine et dans les Caraïbes (*The online trafficking of synthetic drugs and synthetic opioids in Latin America and the Caribbean*). Le rapport sur les menaces liées à la cybercriminalité sur le darknet en Asie du Sud-Est (*Darknet Cybercrime Threats to Southeast Asia*), qui a été établi en 2020, a été traduit en thaï, en bahasa indonesia et en vietnamien.

79. L'ONUUDC a participé, en qualité d'observateur, au Comité d'experts sur les crimes de haine du Conseil de l'Europe, qui a commencé à rédiger une

recommandation sur la lutte contre ce type de crime pour le Comité des Ministres, à l'intention des États membres.

## **IV. Gouvernance et situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**

### **1. Travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**

80. Les membres du Bureau du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont été élus à la reprise de la soixante-cinquième session de la Commission des stupéfiants et à la reprise de la trente et unième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, tenues en décembre 2022. Un dialogue avec la Directrice exécutive de l'ONUDC a eu lieu le 2 février 2023. Il a été suivi de réunions régulières tenues en février et en juin 2023. De plus amples informations sur les travaux du groupe de travail figurent dans le document publié sous la cote [E/CN.15/2023/3-E/CN.7/2023/3](#).

### **2. Activités d'évaluation**

81. Parmi les progrès importants accomplis dans ce domaine, on peut citer l'achèvement de 15 évaluations et de la première évaluation stratégique sur l'égalité des genres, dont les résultats ont été intégrés à la Stratégie pour l'égalité des genres et l'avancement des femmes (2022-2026) de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'ONUDC. La politique révisée d'évaluation de l'Office a été mise en œuvre conformément à l'instruction administrative sur l'évaluation au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ([ST/AI/2021/3](#)).

82. Des investissements ont été réalisés dans des outils innovants, dans des processus d'évaluation améliorés et dans le développement des capacités en vue de renforcer les résultats de l'évaluation et les liens entre cette évaluation et les mandats de l'ONUDC. Deux métasynthèses innovantes ont été achevées et présentées. Dans le cadre de la coopération avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, une métasynthèse conjointe des travaux menés au titre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies a été réalisée à l'échelle du système, ce qui a renforcé la collaboration en ce qui concerne les pratiques d'évaluation des mesures visant à prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent.

### **3. Mobilisation de fonds**

83. Pour la première fois en 2022, le plan de collecte de fonds de l'ONUDC a été mis en œuvre tout au long de l'année. Le montant total des contributions annoncées à l'Office a atteint un niveau encore inégalé jusqu'ici (430 millions de dollars). Cette augmentation est le fruit d'un travail permanent de sensibilisation mené auprès des partenaires, notamment dans le cadre de dialogues stratégiques. Les contributions annoncées en rapport avec les composantes des mandats de l'Office liés à la criminalité sont restées supérieures à celles annoncées pour les mandats liés à la drogue, les partenaires ayant choisi d'affecter des ressources à des fins spécifiées et de limiter les contributions au fonds à des fins générales.

### **4. Situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**

84. La situation financière de l'ONUDC demeure précaire. L'Office doit faire face à un déclin persistant des recettes à des fins générales, qui devraient s'élever à 8,6 millions de dollars pour la période 2022-2023. L'insuffisance des financements à des fins non spécifiées est un obstacle important à la mise en œuvre effective des mandats et des programmes de l'Office. Dans son rapport sur l'application de la résolution [75/233](#) de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des

activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/78/72-E/2023/59), le Secrétaire général a instamment prié les États Membres d'assurer un financement plus prévisible et plus souple du système des Nations Unies pour le développement.

85. Si la poursuite de la pandémie de COVID-19 et d'autres événements mondiaux ont fait peser une menace sans précédent sur l'économie mondiale, les mesures prises par l'ONUDC pour adapter ses programmes à l'évolution de la situation et des priorités lui ont permis d'améliorer l'exécution des activités d'assistance technique. Grâce aux efforts de l'Office, l'exécution des programmes devrait atteindre 691,0 millions de dollars pour la période 2022-2023, ce qui représente une augmentation de 132,4 millions de dollars (23,7 %) par rapport aux 558,6 millions de dollars enregistrés pour la période 2020-2021.

## V. Recommandations

86. Je prie instamment les États Membres de continuer à s'efforcer de mettre pleinement en œuvre la Déclaration de Kyoto, notamment en vue d'accélérer le relèvement après la pandémie de COVID-19 et la mise en œuvre intégrale du Programme 2030 à tous les niveaux.

### *Prévention de la criminalité*

87. J'encourage les États Membres à intensifier, avec le soutien de l'ONUDC selon qu'il convient, les efforts qu'ils déploient pour promouvoir des mesures de prévention globales et fondées sur des données factuelles, en vue de contribuer à réduire la criminalité et la violence, y compris dans les situations de conflit ou d'état de droit défaillant, de donner des moyens d'action aux enfants et à la jeunesse, et de renforcer la disponibilité d'informations probantes à cet égard.

### *Système de justice pénale*

88. Je demande aux États Membres d'investir dans des politiques et des programmes durables de manière à accroître le soutien, l'assistance et la protection accordés aux victimes de la criminalité, en particulier aux femmes et aux jeunes, y compris en mettant en œuvre des programmes de justice réparatrice.

89. Je prie instamment les États Membres de revoir les mécanismes et processus de gestion, de suivi et d'évaluation des performances utilisés par les institutions de justice pénale dans les affaires impliquant des femmes et des filles qui ont été victimes de violence ou qui se trouvent dans des situations vulnérables, afin de s'assurer que ces mécanismes et processus tiennent compte des questions de genre et se fondent sur le retour d'information de la part des survivantes.

90. J'encourage les États Membres à prendre les mesures voulues pour que les enfants recrutés et exploités par des groupes armés, des groupes criminels organisés et des groupes désignés comme groupes terroristes soient considérés en premier lieu comme des victimes, quelles que soient les modalités de recrutement ou la désignation du groupe.

91. Je demande aux États Membres de redoubler d'efforts pour protéger les témoins et les personnes qui communiquent des informations, conformément à la Convention contre la criminalité organisée et à la Convention contre la corruption, ainsi que d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et stratégies de lutte contre la criminalité organisée et la corruption qui soient globales, reposent sur des données factuelles et mobilisent l'ensemble de la société.

92. Pour remédier au recours excessif à l'incarcération, à la surpopulation carcérale et à la négligence systémique dans la gestion des prisons et la prise en charge des délinquantes et délinquants, je prie instamment les États Membres de réévaluer et diversifier leurs réactions face à la criminalité, afin de recourir davantage aux mesures

non privatives de liberté et de garantir des environnements carcéraux sûrs, humains et propices à la réinsertion.

93. Je demande aux États Membres d'appliquer des méthodes fondées sur des données factuelles pour les enquêtes et interrogatoires menés auprès des témoins et des personnes suspectes, accusées ou victimes, en vue d'améliorer la qualité des enquêtes et de garantir le respect des droits humains.

*Promotion de l'état de droit*

94. Afin de garantir l'égalité d'accès à la justice pour tous et toutes, et de renforcer ainsi l'état de droit, et pour réaliser l'objectif du Programme 2030 consistant à ne laisser personne de côté, j'encourage les États Membres à veiller à ce que les technologies utilisées par le système de justice pénale respectent les droits humains et permettent d'améliorer l'accès à la justice pour tous et toutes, y compris pour les personnes qui vivent dans des zones de conflit et celles qui sont touchées par des déplacements de populations, et à garantir l'égalité d'accès à des services d'aide juridictionnelle durables et spécialisés.

95. Je prie instamment les États Membres de renforcer l'intégrité, la responsabilité et l'équité des institutions de la justice pénale, notamment en mettant en œuvre un maintien de l'ordre efficace et respectueux des droits humains, en renforçant l'indépendance des institutions de contrôle et en veillant à ce que le personnel de justice pénale soit représentatif des communautés dont il est chargé et à ce que ses effectifs soient recrutés sur la base de leurs compétences et de leurs qualités.

96. Je prie instamment les États Membres de renforcer la confiance du public dans les acteurs et les institutions de la justice, et d'intensifier les efforts pour prévenir et interdire la discrimination au sein de toutes les institutions et pratiques de justice pénale.

97. Dans le contexte du vingtième anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale de la Convention contre la corruption, je demande aux États Membres de continuer de renforcer leur application de la Convention, y compris dans le cadre de l'approche régionale de l'ONUSD, selon qu'il convient, en tenant compte des questions de genre, en tirant parti des technologies et en s'assurant que l'éducation à la lutte anticorruption soit axée sur l'autonomisation des jeunes, l'idée étant d'unir le monde contre la corruption.

*Promotion de la coopération internationale et de l'assistance technique visant à prévenir et combattre toutes les formes de criminalité*

98. Dans le contexte du vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention contre la criminalité organisée, je demande aux États Membres de poursuivre leurs efforts en vue de l'application effective de cet instrument, en particulier de ses dispositions relatives à la coopération internationale, notamment par l'élaboration, l'application, le suivi et l'évaluation de politiques et de cadres stratégiques de portée générale fondés sur des données factuelles. Ces efforts devraient s'inscrire dans le contexte plus général de la promotion de l'état de droit et de meilleures structures de gouvernance, d'approches respectueuses de l'équilibre entre les genres et d'une autonomisation des jeunes et de la société civile en vue de les aider à participer à des activités axées sur la mise en œuvre du Programme 2030, en coopération avec l'ONUSD.

99. Je prie instamment les États Membres de continuer à renforcer les capacités en matière de détection et de poursuites s'agissant de formes nouvelles et émergentes de criminalité telles que la traite des personnes ayant pour objectif de forcer les victimes à commettre des escroqueries en ligne, et de renforcer la coopération internationale de manière à lutter contre tous les aspects de cette forme de criminalité, dans la mesure où elle relève de la criminalité transnationale organisée.

100. Je prie instamment les États Membres de mettre en place des points focaux pour les armes à feu ou des centres intégrés de contrôle de ces armes afin de tracer celles

qui ont été saisies, ainsi que leurs pièces, éléments et munitions, d'acquérir des données balistiques ou relatives à la criminalité et des compétences en rapport avec ces données, d'améliorer l'analyse de situation et les rapports stratégiques sur les infractions énoncées dans le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, ainsi que les infractions connexes, et de recenser les vides juridiques.

101. Je demande aux États Membres de redoubler d'efforts pour mettre en place des systèmes efficaces de lutte contre le blanchiment d'argent, conformément aux conventions pertinentes des Nations Unies et aux normes internationalement acceptées, y compris, selon qu'il convient, les recommandations des organismes intergouvernementaux compétents, notamment le Groupe d'action financière, afin d'appliquer pleinement ces normes.

102. Je prie instamment les États Membres d'élargir et de renforcer activement les partenariats avec un large éventail de parties prenantes externes au secteur public, notamment avec des acteurs du secteur privé, de la société civile et du monde universitaire, de manière à promouvoir une prévention du crime et une réforme de la justice pénale axées sur l'être humain, ainsi qu'à renforcer l'inclusivité, l'innovation et l'efficacité.

103. Subvenir aux besoins des victimes du terrorisme et protéger leurs droits sont des aspects essentiels de la prévention du terrorisme et de la lutte contre ce phénomène, tout comme la promotion de la paix et de la justice. Par conséquent, je prie instamment les États Membres d'adopter et de mettre en œuvre une législation et des politiques nationales qui garantissent la reconnaissance, la participation, l'assistance et la protection des victimes du terrorisme, et d'envisager de se référer, selon qu'il convient, aux dispositions législatives types visant à répondre aux besoins des victimes du terrorisme et à protéger leurs droits (*Model Legislative Provisions to Support the Needs and Protect the Rights of Victims of Terrorism*), élaborées par l'Union interparlementaire, le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'ONUUDC. J'encourage par ailleurs les États Membres à apporter une aide juridique et un soutien psychosocial aux victimes du terrorisme afin de leur donner les moyens de surmonter leur traumatisme et de contribuer à la vie de leur communauté.

*Gouvernance et situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime*

104. Je demande aux États Membres de fournir à l'ONUUDC un financement approprié, prévisible et durable pour qu'il puisse mettre en œuvre ses travaux de recherche, ses activités normatives et son assistance technique et mener une évaluation indépendante, aux niveaux des programmes, des stratégies et du système, des questions liées à la prévention du crime et à la justice pénale.